

ASSURANCES VOYAGES

L'ASSURANCE ANNULATION

Sans entrer dans les détails, cette assurance couvre, entre autres, les annulations pour cause de maladie, seconde session, licenciement, ... mais en aucun cas la crainte de contracter une maladie sur votre lieu de villégiature.

Elle rembourse : les frais déjà encourus pour votre voyage, les jours non prestés sur place, les bagages perdus, ...

Assurance Assistance et rapatriement

Qu'il s'agisse d'un voyage en Europe, moyen-courrier ou long-courrier, elle est recommandée.

La situation mondiale actuelle montre combien nous sommes vulnérables en cas de problème sanitaire lors de nos séjours. Cette assurance peut être annuelle, temporaire ou combinée. Si vous voyagez plus de 2 fois par an, l'assurance annuelle est rentabilisée.

Si vous ne souhaitez absolument pas investir dans ce genre de produit, sachez que nos accompagnateurs ne pourront que difficilement vous aider en cas de souci de santé sur place. Et ce malgré toute la bonne volonté que vous leur reconnaissez...

CEAM

A tout le moins, si vous voyagez en Union Européenne, en Suisse, en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein, vous êtes priés de vous munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (ex EUROCROSS) afin de prouver aux soignants du pays hôte que vous êtes en ordre de cotisations avec l'assurance maladie en Belgique.

Sur présentation de votre carte, les frais que vous avez dû supporter pour des soins imprévus en institution publique vous seront partiellement ou intégralement remboursés. Pour des soins plus spécifiques ou un rapatriement, une assurance complémentaire (assurance assistance) vous sera nécessaire.

La CEAM, valable 2 ans, est à réclamer GRATUITEMENT à votre mutuelle 6 semaines avant votre départ.

En cas de perte ou de vol, votre mutuelle délivrera un certificat provisoire qui pourra être envoyé par fax ou par courriel sur le lieu où vous séjournez.



L'ALC a rendu la souscription obligatoire d'une assurance assistance pour les voyages-groupe de plus de 4 jours et conseille fortement de souscrire une assurance annulation. Pour tous les voyageurs, l'ALC vous recommande les produits de chez TOURING.

PRODUITS COMBINÉS EN INDIVIDUEL

ALL IN : Annulation & Compensation, Assistance Personnes (illimité), Maladie pré-existante, Assurance bagage, Retard aérien, Garantie spéciale Ski.	7 % du prix du voyage ou 6 % en complément d'une annulation incluse par TO (min. 25 € / pers.)
ALL IN PREMIUM : Idem All In + Evénements exceptionnels, Prolongation de séjour, Décès famille jusqu'au 3 ^e degré, Résiliation bail, Car jacking, ...	10,8 % du prix du voyage (min. 30 € / pers.)

ANNULATION

Forfaits	5,8 % min 25 € /police et 4% min 20 € par police si annulation déjà incluse chez TO
----------	---

Garanties : Annulation max 30.000 € par dossier - Compensation voyage max 30.000 € par dossier

ASSISTANCE PERSONNES

Produits suivant la destination	EUROPE	MONDE
Assistance personnes	2,00 € / pers. / jour (min. 15 € / pers.)	4,00 € / pers. / jour (min. 20 € / pers.)

Garanties : Assistance personnes (frais médicaux illimités, rapatriement illimité, ...)

3 € de frais de police sur les produits individuels sauf sur le produit assistance aux personnes (2 € pp/jour en Europe et 4 € pp/jour Monde)

« les prix et conditions repris ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés sans préavis »

Possibilité d'obtenir une assurance annuelle «Package Vacances» au prix de 208,00 € en isolé, et 295,00 € pour une famille. Cette assurance est une assistance mondiale et une assurance contre les risques d'annulation, de modification ou d'interruption du voyage (options possibles)